

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°6
du 21 juillet 2014 à 20 heures

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 21 juillet, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire
Présents : BACELJ Anna, COLOMB Nathalie, JOSSERMOZ Bernard, MOLARD Nicole, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine

Absent excusé: DELATOUR Daniel, MAZET Marc, GHIDELLI Alexandra donne pouvoir à OLLAGNIER Bernard

Secrétaire de séance : MOLARD Nicole

1/ Approbation des comptes-rendu du 20 juin et du 23 juin

Dans le compte rendu du 20 juin, aux questions diverses, il faut noter que le Conseil municipal autorise Madame Patricia COLLET à acheter une concession cinquantenaire (et non trentenaire comme porté sur le compte rendu).

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2/LAGUNE

Monsieur Eric SCHNEIDER présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées. Suite à une première analyse, deux entreprises auditionnées nous ont transmis de nouvelles offres ;

Les critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- prix des prestations : 50 points
- valeur technique des prestations : 40 points
- délais d'exécution : 10 points

Deux offres ont été analysées :

- Société SADE : 153 309.00 €HT
- Société POLEN : 146 994.50 €HT

Au vu des critères la société POLEN obtient la meilleure note : 97/100.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, retient la candidature de la société POLEN pour un montant de 146 994.50 €HT, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et à consulter différentes banques afin de contracter un prêt correspondant au montant nécessaire.

3/VOIRIE

Le conseil municipal prend acte de l'avis de la commission d'appel d'offres pour retenir l'entreprise COLAS afin d'effectuer des travaux de voirie. Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres.

Après délibération, le Conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 28 012.84 €HT soit 33 615.41€TTC, décide d'augmenter les crédits de l'opération de 4 000.00 € par décision modificative budgétaire, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
73925 : Fonds péréq. Interco	317.00 €	7381 : Taxe add. droits de mutation	2 694,00 €
022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	1 847.00 €	7483 : Attrib péréquat°	-14 269,00 €
023 : Virement section investissement	530.00 €	74831 : Dotat°et compensat°TP	-187,00 €
		748311 : Compensat°perte bases TP	14 456,00 €
TOTAL	2 694.00 €	TOTAL	2 694.00 €
Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues investissement	- 4 000.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	530.00 €
2188/152 lave -linge	530.00 €		
2315/127 Voirie	4 000.00 €		
TOTAL	530.00 €	TOTAL	530.00 €

Budget

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal, 3 317.00 € pour la commune en 2014 au lieu de 1 625.00 € en 2013 et en prévision 6 000.00 € en 2015.
- Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse des dotations programmées.
La commune de Sandrans rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SANDRANS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SANDRANS, réunie en conseil municipal et après délibération, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

6/Devis installation grilles de protection pour les vitres du tracteur

Lors de l'élagage des bords de route, les vitres du tracteur reçoivent des projectiles. Il a été demandé un devis auprès de Dombes Savoie Agri, coût 867.50 € TTC pour deux grilles (protection vitres arrières et latérales), un autre devis sera demandé auprès de Monsieur Bacconnier, entreprise BSM à Villars les Dombes. La décision est reportée car une suggestion a été émise par Monsieur Serge Rousset pour l'installation de vitre en polycarbonate (devis à demander).

7/Personnel

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une ATSEM a été recrutée. Il s'agit d'une personne n'ayant pas le concours mais est inscrite pour celui du mois d'octobre ; une première candidate avait été retenue mais a décliné l'offre (seule postulante lauréate du concours d'ATSEM). Le conseil indique que le recrutement se fera sur la base d'un contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014.2015. Dans le cas de la non-obtention du concours, il sera procédé à un nouveau recrutement pour l'année 2015.2016.
- Madame Anna Bacelj étant partie prenante sort de la salle du conseil. Concernant le remplacement de Madame Ducrost, au poste de secrétaire à partir du 1^{er} octobre, après avoir étudiées diverses candidatures, Monsieur le Maire demande au conseil de choisir entre les candidates suivantes : Madame Carole Ruel ou Madame Anna Bacelj. Le conseil municipal retient la candidature de Madame Anna Bacelj par 8 voix, Madame Carole Ruel ayant obtenu 3 voix et 2 abstentions.
Après avoir réintégré la salle du conseil et pris acte de la décision, Madame Anna Bacelj annonce qu'elle donnera sa démission du conseil municipal en septembre 2014.

8/Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'un lave-linge a été acheté pour l'école au prix de 530.00 € TTC.

Des volontaires sont demandés pour recenser les archives de la commune suite à la demande de Monsieur le Préfet.

Christelle Thomasson demande si la réfection du plafond de la salle des fêtes sera mis à l'ordre d'un prochain conseil : Monsieur le Maire donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 21h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

